Vol. XXXII — Saint-Boniface, Manitoba, 19 Novembre 1902. — No. 1

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Etranger (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.--Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 12, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
...UVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, doivent être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

EN FRANCE

QUELQUES OPINIONS AU SUJET DE L'ABROGATION DU CONCORDAT

LE P. DU LAC (S. J.)

—La séparation, dit le P. du Lac, mais je crois que le gouvernement la désire moins que le Pape.

Que ferait le gouvernement avec l'Eglise libre? Il ne nommerait plus les évêques et dès ce jour il en trouverait certainement de moins soumis à ses ordres. J'ai été dix années directeur d'institutions en Angleterre. Voici ce qui s'y passe: Quand un évêque meurt, le "provost" réunit le clergé afin qu'il désigne parmi les siens les plus dignes à convoiter sa succession. On envoie trois noms à Rome, parmi lesquels le Pape choisit le nouvel évêque. On a ainsi, toujours avec certitude le plus digne d'entre les plus dignes.

"Pourquoi n'en serait-il pas de même en France? On m'objectera l'esprit politique de certaine partie du clergé. Cela est bien loin aujourd'hui. On a à dessein tout exagéré...La pensée de la séparation, croyez le, n'a pas lieu de nous effrayer.

LE P. PUPEY (S. J.)

La séparation, mais nous devrions tous la souhaiter pour le bien de l'Eglise. Reste la transition. Que deviendront, en attendant qu'on réorganise les diocèses, les petits curés privés de leur traitement? La moitié au moins des âmes seraient perdues pour l'Eglise dans cette période de transition. Or, la mission de l'Eglise n'est en somme que le salut des âmes. Doit-elle risquer de perdre de ces âmes, pendant plusieurs années, pour conquérir une indépendance immediate? Elle ne le peut pas. Et puis, le fond de ma pensée est que l'Eglise ne sera jamais libre en France.

"Au lendemain de la séparation, on organisera la police des cultes, elle n'aura donc jamais le bénéfice du droit commun. L'abrogation du Concordat, si elle devait nous donner l'indépendance, nous la demanderions plus hautement encore que les libres penseurs. Mais ceux-ci savent bien que cette abrogation n'est qu'un leurre, que cette économie n'est qu'une amorce électorale, et ils tiennent plus que nous, croyez le, au maintien du Concordat, qui leur permet de mater le clergé.

LE P. MAUMUS (Dominicain)

En principe, la puissance de l'Eglise est en raison directe de la liberté dont elle jouit. Elle a en elle-même, par sa doctrine et par la force divine qui l'anime, tout ce qui lui est nécessaire pour conquérir les âmes, but unique qu'elle poursuit sans relâche. La liberté seule lui suffit, mais elle lui est indispensable.

Si le régime de Concordat était aboli et que l'Etat laissât à l'Eglise la plenitude de sa liberté, l'Eglise y gagnerait en influence tout ce qu'elle perdrait au point de vue matériel, et la situation serait meilleure encore. Du reste, l'abrogation du Concordat ne signifie pas nécessairement la suppression du bubget des cultes, qui est une dette nationale.

LE P. OLIVIER (Dominicain)

C'est à l'Eglise elle-même devoir si elle doit agir et dans quel sens elle doit agir: et par l'Eglise, j'entends, ici le souverain Pontife seulement. Tout autre avis ne me paraitrait pas autorisé à se produire: même à titre de simple opinion, je ne m'y voudrais pas risquer.

Personnellement, j'espère de la liberté, si elle était réelle, plus d'avantages que de la demi servitude où vit l'Eglise de France; mais je ne suis pas prophète et, dans tous les cas, je ne verrais le succès possible que dans un temps plus ou moins éloigné, étant donné l'esprit de la société actuelle.

Mgr LE ROY (Supérieur Général des Pères du Saint-Esprit, Evêque de l'Onbonghi.)

—La séparation, si elle se produisait, ne nous atteindrait pas. J'entends, directement, car fatalement elle aurait sa répercussion sur nous. Nos missions à l'étranger ne subsistent que par le concours matériel de nos amis. Or, il est à craindre que le clergé séculier, privé du traitement qui lui était assuré jusqu'ici par l'Etat, ne se préoccupe tout d'abord, ce qui serait compréhensible, que de l'intérêt des paroisses et n'appelle à lui le plus grand nombre des offrandes.

"Nous sommes un peuple qui ne peut se passer de lois. L'Eglise libre ne me parait possible que partout ailleurs qu'en France. Nous aiderons peu ou pas librement. Voyez ce qui se passe aux Etats-Unis. Les colonies allemande, belge, et italienne forment des blocks compacts, peuplent des villes entières, alimentent leurs églises. Les Français seuls n'ont pu s'unir. Ils sont partout et nulle part: on ne peut compter sur eux...

"Tout le secret du mutisme du Pape se résume en ceci qu'il ne veut pas laisser même soupçonner son opinion, afin qu'on ne puisse interpréter sa parole, et se baser sur elle pour lui reprocher la séparation quand elle sera venue.

50 ANS

Monsieur C. A. Lemieux, de Saint-Boniface, à reçu récemment la lettre suivante:

Les anciens élèves du Collège de Lévis, dans deux réunions tenues au collège le 26 déc. 1901 et le 4 septembre 1902, ont décidé de fêter les NOCES D'OR de leur ALMA MATER en juin 1903. Voulant convoquer à cette fête de famille tous les élèves qui ont passé par la maison dans l'espace de ces cinquante années il leur faudrait connaître l'adresse de tous ces anciens élèves afin de pouvoir leur envoyer des lettres d'invitation. Pourriez-vous nous aider dans ce travail, en nous faisant parvenir aussitôt que possible, l'adresse exacte d'un certain nombre d'anciens élèves qui démeurent dans vos environs?

Nous comptons sur votre attachement à votre ALMA MATER pour nous rendre ce service.

Veuillez agréer mes salutations empressées.

S. D. LECOURS, PTRE.
Membre du comité des adresses.
Collège de Lévis.

Tous les anciens élèves qui liront cette lettre seraient bien aimables de donner leur adresse à M. Lemieux qui se fera un plaisir de la transmettre à qui de droit.

Le Manitoba.

Mercredi, 19 Novembre 1902

AU JOUR LE JOUR

Sir Wilfrid a quitté Ottawa lundi, pour le sud des Etats-Unis, où il passera une couple de mois dans l'intérêt de sa santé affaiblie.

***

Un mouvement considérable s'est fait dans la composition des tribunaux supérieurs.

Sir Henry Strong, juge en chef de la cour Suprême, prend sa retraite et Sir Elzéar Taschereau est promu à ce poste important.

L'hon. juge Armour, d'Ontario, monte à la cour Suprême, et l'hon. juge Moss succède au juge Armour comme juge en chef de la cour Supérieure d'Ontario.

M. McLaren, un avocat distingué de Toronto est nommé à la place du juge Moss.

***

Une commission pour la révision des Statuts fédéraux vient d'être nommée. Sir Henry Strong, qui abandonne la Cour Suprême, en est nommé le président. M. Thos Metcalfe, avocat de Winnipeg, en fait partie.

***

Le *Trifluvien* atteignait sa 15me année d'existence la semaine dernière. Le *Trifluvien* a toujours été très sympathique aux Canadiens-français du Manitoba. Rédigé autrefois avec patriotisme et talent par MM. Alfred Olivier et Pierre McLeod, tous deux maintenant disparus, le confrère est maintenant sous l'habile direction de M. Joseph Barnard, jeune avocat d'avenir.

Longue vie et prospérité au *Trifluvien*.

***

Au *Courrier de Saint Hyacinthe* aussi nous souhaitons bonheur.

M. J. de L. Taché vient de prendre la direction de cette feuille et d'en faire l'acquisition. C'est dire que le *Courrier* va continuer une belle existence dans les traditions qui l'ont animées depuis 1860.

***

Nous terminons aujourd'hui la publication des intéressants mémoires que M. l'abbé Geo. Dugas nous a obligeamment passés. Les dernières pages de ces mémoires ont consisté dans l'exposé de la mission de la race métisse dans l'Ouest Canadien, mission providentielle et très clairement dessinée. Ces pages se terminent par une pensée qui est un appel en faveur de l'œuvre entreprise par le Rév. P. Lacombe.

Si nous en croyons la presse de la province de Québec, cette œuvre a pleinement réussi.

Cet objet du voyage du vieux missionnaire est accompli. Il doit nous revenir tout prochainement. Voici comment s'exprime l'*Evénement* à l'occasion de ce retour:

Quelle scène l'église de St-Sauveur a vue dimanche soir!

Ce vieux missionnaire remerciant, les larmes aux yeux, la générosité de la province de Québec ; cette foule vibrante d'émotions, les meilleures de la vie, savourant la satisfaction inexprimable d'un grand devoir patriotique accompli ; Mgr l'Archevêque entonnant un Te Deum de réjouissances! Spectacle inoubliable!

Le Père Lacombe, quel apôtre!

....

Sa mission dans la province de Québec est terminée. Il retournera bientôt au milieu des siens, des nôtres.

Bon voyage!

Reviendra-t-il ? Il se dit trop vieux. Nous espérons qu'il se trompe.

Quoi qu'il arrive cependant, ne l'oublions pas.

La pensée qui remplit son cœur, le but vers lequel tend toute son énergie, c'est la pensée catholique, l'aspiration française.

Le P. Lacombe est le grand représentant de la province de Québec dans l'Ouest.

Béni soit-il dans sa vie et dans ses œuvres!"

***

M. le sénateur Bernier a été nommé membre du conseil universitaire, comme représentant du Collège de Saint-Boniface.

***

A l'occasion de la sortie de M. Tarte du cabinet, un journal exhume de leur poussière ces paroles prononcées en 1884 par M. Laurier au club national:

"Nous qui sommes du parti libéral, nous avons un privilège, un privilège qui est peut-être en même temps notre malheur. Comme l'a dit M. Préfontaine, n'est pas libéral qui veut. Horace disait en son temps: "Nascuntur poetæ." Eh! bien, moi je dis: on nait libéral ; celui qui n'a pas le privilège d'être libéral à sa naissance ne pourra jamais le devenir ; et celui qui n'étant pas libéral le devient par la suite, manquera aux principes libéraux et deviendra un traitre et un renégat.... Il ne pourra rester parmi nous."

M. Laurier avait-il prévu que ces paroles pourraient un jour s'appliquer à des ministres d'un gouvernement dont il serait le chef?

***

Tout le monde n'a pas l'horreur du français. Lisez plutôt cet article du *Star*, de Montréal:

"M. Tarte, dans son discours d'hier devant les étudiants de l'Université Laval, a donné un excellent conseil qui s'adresse à tous les jeunes Canadiens en général. En résumé, son conseil était: "Etudiez les questions publiques du jour ; apprenez les deux langues ; étudiez la Constitution ; soyez fiers du pays que vous habitez et du grand Empire auquel vous appartenez." Le jeune homme qui suit ce conseil possèdera ce qui constitue le patriote canadien sinon l'homme d'Etat canadien. Cependant, il est probable que parmi tous les jeunes Canadiens c'est aux étudiants de Laval que ce conseil s'adresse avec le moins de raison. Soit dit à l'honneur éternel et à l'avantage non moins considérable de nos amis Canadiens-français, c'est chez eux la règle plutôt que l'exception de connaitre un peu les deux langues. Un homme public canadien-français est en état généralement de prendre la parole dans un excellent anglais. Dans tout le Canada, combien de Canadiens anglais sont capables de faire un discours en français, au moins convenable? Ce grave défaut dans l'éducation pratique de notre population anglaise est la cause de beaucoup de malentendus et de défiance entre les deux races. Le Canada, aujourd'hui, a grandement besoin des services de quelques hommes de sang anglais qui aint étudié les questions publiques du jour et la constitution et qui connaissent parfaitement les deux langues"

La *Patrie*, qui nous donne la traduction de ces lignes, ajoute la réflexion suivante:

"Nous livrons ces sages réflexions à l'opinion canadienne anglaise et canadienne française de notre pays."

***

Vendredi dernier s'ouvrait, au *Manitoba College*, les exercices littéraires de cette institution. Et à cette occasion, le Rév. Dr Bryce, que nous connaissons tous, y donnait une conférence sur *la loyauté des Canadiens*.

Le Dr Bryce aime à traiter ces sujets empanachés. Ils les alternent avec les sujets d'actualité, lesquels lui permettent, comme les premiers, de tirer l'œil du public. Il n'est pas toujours très heureux dans ces exercices. Cette fois, néanmoins, nous n'avons pas, en somme, à nous plaindre. Le savant professeur était en veine de générosité. Il a tenu la balance à peu près équitablement.

Expliquons d'abord que, par *Canadiens*, le Dr Bryce entend tous les habitants du pays, sans distinction de race ou de croyances. Et, sans nous attarder à ce qu'il dit des autres, mettons un peu en relief ce qu'il dit des Canadiens d'origine française.

Il fait profession de croire à notre loyauté. Il en donne des preuves et des raisons. Il cite la parole de nos évêques et de nos autres hommes publics. Il évoque les faits de notre histoire. Il établit que notre loyauté n'est pas de date récente, mais remonte au lendemain de la cession du Canada par la France à l'Angleterre. Il nous montre les citoyens de Montréal, à la mort de George II, trois ans à peine après cette cession—le Dr Bryce emploie le mot *conquête*—prenant le

CRAMPES ET INDIGESTION

AUTRES PREUVES QUE L'INDIGESTION LA PLUS TENACE PEUT-ETRE PERMANEMMENT GUERIE PAR LES PILULES DU

Dr Chase pour les Rognons et le foie

Il n'y a rien de plus commun que l'indigestion avec constipations et douleurs de rognons et de foie. L'emploi de digestifs, tels que pepsine, bismuth etc., peuvent quelques-fois soulager temporairement lorsque l'estomac seul est affecté ; mais le cas le plus sérieux d'indigestion est lorsque les intestins sont malades et qu'il y a douleurs de rognons, crampes, constipation.

Il est reconnu que les pilules du Dr Chase pour les rognons et le foie, sont le meilleur remède pour cette maladie. Voici une lettre de Peterborough. Cette lettre est écrite par un citoyen de l'endroit pour le bien des autres.

M. R. Beach, 225 rue Sherbrooke, Peterborough, écrit: "Il y a environ deux ans, des crampes me vinrent à l'estomac et on attribua cela à l'indigestion J'étais si malade que je gardais le lit pendant des semaines. Ces repos forcés venaient periodiquement et m'accablaient.

"J'employai alors les pilules du Dr Chase pour les rognons et le foie et les trouvai merveilleuses. Ces pilules ont réorganisé tout mon système et ont fait de moi un homme neuf".

Vous ne devez pas perdre de temps et d'argent à essayer d'autres médecines. Les pilules du Dr Chase pour les rognons les nerfs sont connues. Elles ont prouvé leur supériorité. Parlez-en à vos amis. Chez tous les marchands ou chez Edmanson, Bates & Co., Toronto.

deuil et, dans une adresse au gouverneur, exprimant leur gratitude d'être traités par le vainqueur avec une douceur et une modération caractéristiques. Il rend aussi indirectement hommage à notre caractère et à notre amour de la liberté en notant nos luttes pour le triomphe des principes du gouvernement responsable au Canada. Il constate que nous n'avons été ni moins intelligents ni plus rebels à l'autorité britannique que la population anglaise du Haut-Canada.

Fort bien! Mais, alors, pourquoi trouvons-nous donc toujours le Dr Bryce en face de nous, contrecarrant nos aspirations légitimes et battant en brèche nos privilèges les plus sacrés, quand nos ennemis lèvent l'étendard contre nous?

Pourquoi se fait-il l'un des chefs de ceux-ci et s'accommode-t-il de la violation de la constitution elle-même quand il s'agit de nous spolier et de nous fouler aux pieds?

Si nous sommes, depuis un siècle et demi, de bons et loyaux sujets britanniques, pourquoi nous persécuter?

Si, sur le champ de bataille, nous savons verser notre sang, à côté de l'anglo-saxon, pour le même drapeau et les mêmes causes, pourquoi faire une distinction entre celui-ci et les autres?

Si nous savons apprécier les libertés du régime britannique et en revendiquer les privilèges à l'égal de l'anglais des bords de la Tamise et du citoyen des environs de Toronto, que signifient tous ces propos sur l'assimilation des races, sur le rapprochement des jeunes générations, sur le rassemblement des enfants entre les quatre murs d'une même maison d'école, soit disant pour aplanir les causes de friction entre les uns et les autres?

Le Dr Bryce attribue notre loyauté aux libertés que l'Angleterre a su nous octroyer!

Certes, il y a, dans cette affirmation, beaucoup de vrai!

Mais notre loyauté est du également à notre catholicisme, à notre enseignement, à nos écoles.

Nous espérons qu'en voulant éclairer le public sur notre compte— ce dont nous le remercirons — le Docteur Bryce se sera convaincu lui-même des vérités qu'il énonçait et que, en professeur soucieux de voir ses leçons porter leurs fruits, il prendra, si l'occasion s'en présente, une attitude absolument différente de celle qu'il a prise à notre égard dans des luttes antérieures.

DANS SA RACINE

Les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard rafraîchissent, fortifient et purifient le sang—elles coupent le mal dans sa racine. Echantillon envoyé sur réception de 2c Adressez LA CIE MÉDICALE FRANCO-COLONIALE Montréal.

CLUB CONSERVATEUR

Il y eu hier soir au "Bazar" une réunion préliminaire de quelques conservateurs de Saint-Boniface, dans le but de fonder un club conservateur. Mardi prochain, le 25, à 8 h. p. m. tous les membres déjà inscrits et tous ceux qui désirent l'être sont invités à se rendre au "Bazar" où se fera l'élection des officiers et l'ouverture officielle du club.

M. F.D. Monk, mis au courant de la formation de cette nouvelle organisation politique, a télégraphié ce qui suit:

Montréal, 18 novembre, 1902.

Club conservateur de Saint Boniface, soins de M. A. A. C. LaRivière M. P.

Félicitations sincères et meilleurs souhaits de longue vie.

F. D. MONK.

Le club a immédiatement adressé à M. Monk la réponse que voici:

F. D. Monk M. P., 230 Lagauchetière, Montréal.

Le club conservateur de Saint-Boniface vous remercie de vos bons souhaits et en retour fait des vœux pour le succès du parti conservateur dont vous êtes le chef si digne dans la province de Québec.

J. A. F. BLEAU,
Président interinaire.

Une entorse à la cheville du pied se produit souvent par accident. Le Pain-Killer soulage et guérit presque par enchantement. C'est le meilleur remède de ménage. Evitez les contrefaçons ; il n'y a qu'un seul véritable Pain-Killer, Perry Davis. 25c. et 50c.

Dans le Monde Religieux

Un ancien correspondant du *Manitoba* nous prie de le recommander aux prières de nos lecteurs à l'occasion du 50ème anniversaire de sa profession religieuse, jubilé d'or.

Train de maisons royales

Le roi Victor Emmanuel a opéré des réformes à la cour du Quirinal de Rome, de manière à mettre l'administration de la cour sur une base beaucoup plus commerciale et économique que sous le règne du roi Humbert, sans toutefois en diminuer le luxe ou la splendeur.

Depuis qu'il a pris la direction active de la maison impériale à Vienne, le prince Rudolph Liechtenstein y a introduit beaucoup de changements, et ils sont passés les jours où les domestiques de la cour pouvaient centupler leurs salaires en vendant les vins qui avaient laissé le cellier impérial pour un banquet d'Etat mais qu'on n'avait même pas goûtés, ainsi que les meilleurs mets intacts des chefs impériaux, les cigares coûteux et les fruits de serre-chaude, de même qu'à Madrid, où règne le même système.

A Paris le président Loubet a adopté les méthodes de l'empereur Guillaume et il a conclu un arrangement avec le chef du palais de l'Elysée pour approvisionner la maison présidentille à un taux fixe, avec allocations spéciales pour chaque tête lors des banquets et des bals d'Etat.

La seule cour où le vieux système est encore en force et qui est administrée avec une prodigalité vraiment impériale, est celle de la Russie où règne une magnificence plus extraordinaire que nulle part ailleurs dans l'ancien monde. Les ressources du tsar sont, il est vrai, virtuellement inépuisables. Nicolas n'est pas soumis aux exigences d'une liste civile votée par le parlement, et dont les membres peuvent étudier et discuter tous les divers items.

L'empereur de Russie ne parait avoir aucune idée de la valeur de l'argent. En effet, l'étendue colossale de ses domaines, le nombre immense de mines d'or, d'argent et de pierres précieuses exploitées ou inexploitées qu'il possède, le rendent riche au-delà de toute conception. C'est pourquoi toute cérémonie de la cour de St. Pétersburg surpasse en splendeur et en magnificence, sans égard pour le coût, celles de toute autre cour de l'ancien monde.

Cependant, il n'y a probablement pas, en Europe, de couple régnant qui soit plus amateur d'une vie simple, frugale, et paisible, ou plus hostile, à tout ce qui ressemble à la pompe et au cérémonial, que le tsar et la tsarine actuels. Ceux-ci, chaque fois qu'ils vont à Tsarshoeselo, tiennent à occuper un vaste cottage situé près du palais impérial.

Il semble étrange que Nicolas, si hostile au luxe et à la magnificence, soit pourtant le plus riche monarque de la chrétienté tandis que ses confrères souverains, tels que l'Empereur d'Allemagne, le roi d'Angleterre, etc., qui tous aiment le faste de la royauté et prennent plaisir aux splendeurs les plus luxueuses, sont obligés par des raisons d'économie d'administrer leurs cours d'après les plus stricts principes d'affaires et sont virtuellement privés du plaisir de consommer les produits de leurs propres fermes, parce qu'ils peuvent obtenir en retour de ces produits sur le marché un prix supérieur à celui que leur coûtent leurs propres provisions.

AVIS PUBLIC

MUMICIPALITÉ RURALE DE TACHÉ,

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité Rurale de Taché, à moi adressé et portant la date du troisième jour de Novembre A. D. 1902 me commandant de prélever contre les différents lopins de terre ciaprès mentionnés et décrits; pour les arrérages de Taxes dues contre ces dits lopins de terre avec les frais :

Je donne avis par les présentes qu'aumoins que ces dites arrérages des taxes et les frais ne soient plutôt payés, Je vendrai a l'encan public ces dits lopins de terres pour arrérages de taxes et les frais, jeudi le dixhuitième jour de Décembre à deux heures de l'après-midi à l'Hotel de Ville, de Saint-Boniface dans la Ville de Saint-Boniface, Province de Manitoba.

No of Roll.	DESCRIPTION OF LAND	Section.	Town Ship.	Range	No. of acres	Pat. or Unp.	Amount of Taxes.	Costs	TOTAL
	Ely 4 chs of Lot 4 North of the Oak island River, of the oak ild settlement				39	Pat.	$ 15 95	50	$ 16 45
93	NE¼ & N½ of SE¼ of	31	8	4E	240	do	93 99	50	94 49
112	SE¼ & N½ of SW¼ of	36		do	do	do	51 28	50	51 78
150	NW¼ & S½ of SW¼ of	32	9	do	do	do	106 81	50	107 31
170	W½ of Lot No 8 Lorette			do	208	do	56 90	50	57 40
178	Ely 1½ chs of Lot No 14 Lorette			do	189	do	50 21	50	50 71
190	Wly 5 chs of the Ely 10chs of Lot No 22 Lorette				76	Unp.	93 70	50	94 20
194	Lot No 25 Lorette				158	Pat.	38 02	50	38 52
226	NW¼ E½ of SW¼ of	23	8	5E	240	do	44 78	50	45 28
277	E½ of SE¼ 31 & W½ of W½ of	32	8	5E	240	do	48 57	50	49 07
303	W½ of Lot No 29 Lorette				78½	do	22 34	50	22 84
306	Lot No 33 Lorette				157	do	37 78	50	28 28
309	Lot No 35 Lorette				180⁷⁷	do	69 10	50	69 60
311	W½ of Lot No 36 Lorette				94⁷⁰	do	25 61	50	26 11
312	E½ of Lot No 36 Lorette				94⁷⁰	do	50 88	50	51 38
314	Lot No 38 Lorette				191⁰⁰	do	53 42	50	53 92
318	Lot No 42 Lorette				[illegible]00	do	56 05	50	56 55
381	W½ 12 chs Lot No 51 Lorette				192	do	104 34	50	104 84
388	Lot forming part of Lot No 55 Lorette situated north side of Dawson road, assessed to Elie Dubois				1	do	38 95	50	34 45
389	Lot forming part of Lot No 55 Lorette, situated south side of Dawson road assessed to Emile Dubois				1	do	44 44	50	44 94
405	Lot No 65 Lorette				192½	do	105 55	50	106 05
424	SW¼ S½ of NW¼ of	27	9	5E	236½	do	61 71	50	62 21
444	Lot No 80 Lorette except right way C. N. Railway				100	do	37 02	50	37 52
447	Lot No 82 Lorette except right of way of C. N. Railway and 3 ac. assessed to Fred Savoie				165	do	42 63	50	43 13
468	SE¼ & E½ of SW¼ of	24	9	5E	229	do	42 20	50	42 70
500	NE¼ of 5 & W½ of NW¼ of	4	do	6E	240	do	43 51	50	44 01
546	Fract of	7	do	do	160	do	54 63	50	55 13
521	SW¼ of	13	do	do	160	do	38 74	50	39 24
530	W½ of SE¼ of	15	do	do	80	do	18 93	50	19 43
564	NE¼ 26 & S½ of SE¼ of	35	do	do	240	do	93 92	50	94 42
591	S½ of SW¼ of	1	do	7E	80	do	23 04	50	23 54
596	SE¼ of	3	do	do	160	do	78 06	50	78 56
602	E½ of W½ of	5	do	do	160	do	51 81	50	52 31
605	Wly 27½ chs of SE¼ of	6	do	do	150	do	35 13	50	35 63
613	NW¼ of	9	do	do	160	do	24 18	50	24 68
614	SW¼ of	9	do	do	160	do	22 53	50	23 03
621	SE¼ of S½ of NE¼ of	12	do	do	240	do	59 69	50	60 19
626	NE¼ of	18	do	do	160	do	56 41	50	56 91
638	NE¼ of	15	do	do	160	do	29 93	50	30 43
641	NW¼ of	16	do	do	160	do	87 94	50	88 44
647	NE¼ of	21	do	do	160	do	84 07	50	84 57
598	NW¼ 3 S½ of SW¼	10	do	do	240	do	125 81	50	126 31

Daté à Lorette, Manitoba ; ce 3ième jour de Novembre A. D. 1902.

W. LAGIMODIÈRE.

Secretaire Trésorier de la Municipalité Rurale de Taché.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—La glace est prise à quelques endroits de la Rivière Rouge.

—Son Honneur, le Maire Royal, est déménagé à Winnipeg, pour la saison d'hiver.

—On annonce pour prochainement des bazars à Notre Dame de Lourdes et à Saint Claude.

LE MANITOBA entre aujourd'hui dans sa trente deuxième année d'existence.

—Il y aura vendredi soir séance dramatique et musicale à l'Académie Sainte Marie de Winnipeg.

—Le 25 du courant sera la sainte Catherine. C'est la grande journée pour les philosophes et les mangeurs de tire!

- M. le Dr et Madame Dubuc recevront leurs amis dimanche prochain le 23 courant à leur nouvelle résidence, Avenue Provencher.

—Les résidents du pont Louise veulent s'adresser au gouvernement pour se faire incorporer en village; d'autres désirent s'annexer à Winnipeg.

—M. Andrews, orfèvre de Winnipeg a obtenu le contrat pour fournir le cadran à l'hôtel de Ville de Winnipeg, le prix en sera de $1,859.

—Lundi dernier un commencement d'incendie s'est déclaré à la résidence de M. M. Toupin, après beaucoup de travail on a réussi a maîtriser les flammes le "chemical" a rendu d'excellents services.

—Le 8 décembre on votera à Winnipeg sur l'opportunité d'établir un service de chars urbains le dimanche comme la semaine. Le R P. Guillet, O. M. I., s'est prononcé en faveur de cette innovation, dimanche soir à l'église de Sainte. Marie.

—La campagne municipale est ouverte à Winnipeg et les candidats entrent rapidement en lice. Le maire Arbuthnot se présente pour une troisième réélection. Son adversaire sera l'ex-échevin Mitchell. Selon toutes probabilités, M. Arbuthnot gagnera son élection.

A Propos d'Agriculture

GLANES DE NOVEMBRE

En novembre s'il tonne, l'année sera bonne.

Entre Toussaint et Noël ne peut trop pleuvoir ou venter.

Pour éviter autant que possible la pourriture des patates, il faut employer de la chaux vive en poudre répandue entre les tubercules.

Tel bétail ; telle agriculture.

Voici en 4 points le secret de l'élevage et de l'engraissement profitables des porcs :—propreté, logement chaud,— beaucoup de paille sèche en litière,—Nourriture suffisante. Voulez vous des oeufs l'hiver?— un poulailler sec, propre, chaud—bonne nourriture variée— des os coupés,cassés très menus, sable, gravier et chaux de gravois.

Pour bien conserver le céleri en cave pendant tout l'hiver, il faut bien observer : 1e, sol ou sable suffisamment humide avant d'y plonger les racines.—2e air de la cave suffisamment sec et renouvelé par une bonne ventilation.

Si l'hiver va droit son chemin il arrive à la saint Martin.

A la ville, comme à la campagne, il faut toujours avoir à sa disposition un flacon d'arnica ; c'est un remède précieux dans de nombreux accidents: secousses, contusions, chûtes, foulures, blessures, coupures, brûlures, etc

Encore un Cas de Dyspepsie

GUERI

Par l'usage des Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard.

M Joseph Boutin, de St. Anselme, Qué., écrivait à nos médecins, il y a quelques mois, qu'il souffrait de dyspepsie chronique et qu'on lui avait recommandé les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard comme étant un remède souverain pour la guérison de cette maladie. Nos médecins lui donnèrent les conseils nécessaires pour sa guérison et lui recommandèrent d'employer consciencieusement les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard et les Perles Purgatives du Dr. Richard M. Boutin suivit ce traitement régulièrement et écrivit de temps à autre à nos médecins pour les tenir au courant du progrès opéré par le traitement. Aujourd'hui il nous écrit qu'il est guéri complètement. Voici sa lettre :



"Je vous écrivais dernièrement que je n'étais pas tout à fait certain d'être guéri, car je ne pouvais pas croire qu'après avoir souffert pendant des années et avoir essayé nombre de remèdes inutilement, que quelques mois de traitement suffiraient pour me guérir complètement. Cependant, comme je n'ai ressenti aucun symptôme de mon ancienne maladie depuis plus d'un mois, je ne puis m'empêcher de réaliser je suis guéri complètement et pour toujours.

Je vous écris donc aujourd'hui pour vous remercier du plus profond de mon cœur pour cette guérison que je dois aux Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard et aux bons conseils de vos médecins spécialiste. J'ai maintenant bon appétit, je digère facilement et je ne ressens aucun malaise après mes repas.

JOS. BOUTIN, St. Anselme, Qué.

Vous tous qui souffrez d'indigestion, de manque d'appétit, et de malaise après les repas, rappelez-vous que cela signifie que tout votre canal alimentaire est gravement dérangé et si ces sympômes sont laissés à leur développement vous ressentirez sous peu une faiblesse corporelle très grande, un abattement nerveux extrême et tous les signes d'ébranlement général des organes de la vie.

N'attendez donc pas que votre maladie s'aggrave à ce point. Nous vous Offrons dans les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard un remède infaillible pour la guérison de ces maux. Vous pouvez obtenir un échantillon de ce merveilleux remède en nous envoyant votre adresse accompagnée d'un timbre de deux cents. Vous pouvez aussi consulter nos médecins spécialistes soit par lettre soit à leur bureaux, sans qu'il vous en coûte un sou. Ils vous donneront de précieux conseils qui vous aideront à recouvrer la force et la santé.

Le bureau de consultations se trouve au No. 367 rue St. Denis, heures de bureau de 1 à 3 hrs p. m. et de 6 à 8.30 hrs p. m.

Cie Medicale Franco-Coloniale

958 Rue St-Denis, Montreal.

PERDUE

DEPUIS cinq semaines, une vache de 8 ans, couleur rouge tléchée, ayant le bout d'une corne cassée, le bout de l'autre corne scié ayant le bout de l'oreille gauche coupée. Une récompense sera donnée à ceux qui la trouveront et qui en avertiront les Sœurs de la charité de la Maison Vicariale de Saint Boniface.

DEPUIS le printemps 2 jeunes taures d'un an et demie l'une est d'un brun noir et l'autre d'une couleur (rown); étampée sur la fesse gauche D. R. Une récompense est offerte à toute personne qui en donnera des renseignements.

JULES VAN. WALLEGHEN.
Ilsd es Chênes Man.

AVIS

L'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Carillon, sera tenue, à St-Pierre,dans la salle du conseil Municipal, lundi, le 8ème jour de Decembre 1902 à 1 heure, P. M.

Daté à St-Pierre ce 3ème jour de Novembre 1902.

PAUL CHENARD
Sec. Tres.
Société d'Agr. de Carillon.

Vente a L'Enchere

Une petite jument rouge avec une blanche mise à l'enclos le 21 Octobre dernier, sera mise en vente à l'enchère le 20 courant à 2 heures p. m. à l'enclos public en arrière de l'Hotel de Ville.

LIG. GAGNE.
Gardien d'enclos.

Aucun homme de bon sens ne s'attend à guérir un rhume négligé en un jour. Mais avec le temps et le Allen's Lung Balsam (Baume d'Allan), vous viendrez à bout du rhume et vous préviendrez la consomption. La toux disparaîtra et les poumons seront sains comme un dollar neuf.

PERDU Un cheval gris fer celui qui le retrouvera ou pourra indiquer où il est voudra le laisser savoir à M. Ligouri Gagné chef de police.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la vingt-huitième séance du 20ième conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue Lundi le 27 Oct 1902.

Presents: Son Honneur le Maire au fauteuil et Messieurs les cons. Lavoie, Collin, Jean, Turenne et Gauvin.

Le procès verbal de la denière séance est lu et confirmé; sont ensuite présentés les comptes suivants;

Jos. Gramme $2.00 A. Cyr. $1.00 Lig. Gagné $0.50, Rôle de Paie No 30 $1.50.

Le Cons. Turenne présente le 15 ème rapport du comité des Travaux Publics comme suit:

Votre comité a l'honneur de faire rapport:

1o Vu la demande de Mons H. Sylvestre il est opportun de faire construire comme amélioration local un trottoir sur le côté Ouest de l'Avenue Taché depuis la ligne sud de la rue Marion, jusqu'à la rue Eugénie et que le secretaire-trésorier reçoive instruction de donner des avis requis en pareil cas lesquels avis seront publiés dans le journal *Le Manitoba* de Saint-Boniface et dans le *Morning Telegram* de Winnipeg.

Qu'il y a lieu d'accorder la demande de Mons R H. Metcalfe pour l'ouverture de la rue Dubuc aux conditions et de la manière mentionnées dans sa dite demande en date du 13 Octobre courant.

3o. Au sujet de la circulaire du Commissaire Municipal relativement aux ponts endommagés ou détruits le printemps dernier, le conseil devrait profiter de cette occasion pour nommer un comité spécial chargé de voir le Commissaire Municipal et de tâcher d'obtenir du gouvernement de l'aide pour la réparation vu le renouvellement du pont de la seine.

4o. Que le rapport du Surintendant des Travaux sur le coût des trottoirs faits comme amélioration locale soit filé pour servir de base au prélèvement des taxes spéciales qui devront être payées pour ces travaux.

Relativement à la communication de Mr. Gagné surintendant des Travaux en date du 20 Octobre touchant certains chemins ou rues qui n'appartiennent pas à la Ville et autres sujets, votre comité recommande que cette communications reste devant lui pour son information se réservant de donner les ordres et instructions nécessaires en temps et lieu.

6o Que de nouvelles soumissions ayant été demandées pour l'égoût de la rue LaVerandrie il en a été présenté deux savoir: W. F. Lee réiterant sa première soumission de $6314.50 et Arthur Waller $7200.00. Votre Votre Comité recommande que la soumission de Mons. W. F. Lee soit acceptée et qu'il soit invité à venir sans delai signer un contrat

7o. Que le temps pour l'achèvement de l'égoût de la rue Aulneau soit étendu jusqu'au 1er Decembre prochain, et pour celui de la rue LaVerandrye jusqu'au 20 Decembre prochain. Ce rapport est adopté.

Proposé par le Cons Lavoie secondé par le Cons, Gauvin que les comptes suivants soient acceptés et payés: Joseph gramme $2.00, Alex Cyr $1.00, Lig. Gagné 5oc. Agréé.

Proposé par le Cons. Turenne secondé par le cons. Lavoie que le Rôle de Paie No 30 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons Collin que le règlement No. 205 autorisant le transport des droits de la Ville dans la commune soit lu une seconde fois. Agréé.

Le Conseil se forme en comité général pour étudier le dit règlement lequel est adopté sans amendement et ensuite lu une troisième fois et passé sous son titre.

Prop sé par le cons Turenne secondé par le cons Gauvin qu'un comité spécial composé de Son Honneur le Maire et des cons Jean et Gauvin soit formé pour voir le gouvernement dans le but d'obtenir de l'aide pour la reparation ou le renouvellement du pont de la Seine. Agréé. Et la séance est levée.

LE SECRET DE VIVRE LONGTEMPS

FEUILLETON DU MANITOBA.

QUELQUES CHAPITRES

Du II Vol

DE L'HISTOIRE DE L'OUEST CANADIEN

PAR

L'abbe G. Dugas, Ptre

No 16

LES METIS AU NORD-OUEST, LEUR ROLE PROVIDENTIEL

Mariés à des femmes infidèles ils leur parlèrent du Dieu qu'elles ne connaissaient pas et ils enseignèrent à leurs enfants à prier. J'ai connu un vieux Canadien du Nord, M. George Fleury Deschambault, qui,pendant plus de 40 ans avait récité son chapelet tous les jours. Ce chapelet il le tenait d'un bon Sulpicien qui le lui avait donné le jour de sa première communion. Ce bon vieillard, en mourant, le donna à sa fille, Mlle Marie Deschambault, épouse de M. Arthur Levesque,de Saint-Boniface. Ce chapelet existe encore.

Les métis, instruits de la religion, préparèrent les esprits chez les sauvages et c'est ce qui explique comment partout dès le commencement les conversions furent faciles. Quand les missionnaires parurent pour la première fois chez les tribus du Nord, ils furent regardés comme des anges envoyés du ciel; ils disaient aux prêtres; "Aie pitié de nous, prends en pitié nos âmes"

L'histoire des missions en Amérique nous montre, presque partout, le missionnaire luttant contre les mauvaises dispositions de l'indien, ayant à supporter son indifférence, ses dédains, ses rebuts, ses mauvais traitements.

S'il en fut tout autrement au Nord-Ouest, si dans ces contrées le sauvage fut sympatique au prêtre et s'il fut avide d'entendre sa parole, ceci est dû, après la grâce de Dieu, à l'influence qu'avait exercé auprès de lui le peuple métis.

De plus ces hommes alliés aux sauvages, ayant par cela accès facile auprès d'eux, étaient comme une protection pour le prêtre qu'ils accompagnaient dans leurs courses évangéliques.

Le premier prêtre qui pénétra dans les grandes prairies du Nord-Ouest jusqu'à Edmonton, en 1842, M. le grand vicaire Thibault, était accompagné par un métis, mais c'étaient les sauvages eux-mêmes qui avaient député ce métis jusqu'à la Rivière-Rouge pour demander un prêtre, parce qu'ils avaient entendu les métis leur parler de l'homme de la prière et qu'ils desiraient prier.

Servir de terme moyen, être le trait-d'union entre la barbarie et la civilisation, préparer l'esprit des sauvages à bien accueillir le missionnaire, voilà le rôle providentiel que la divine providence voulut confier au petit peuple métis pendant qu'il était roi et seigneur dans les immenses plaines de l'Ouest.

Aujourd'hui la condition des habitants de ce pays est complètement changée par l'émigration qui l'envahit; et la mission temporaire du peuple métis est finie. Que lui reste-t-il à faire? A se mêler sans doute aux autres habitants du Nord-Ouest; mais est-il préparé à entrer de plein pied dans le courant de la civilisation moderne? C'est là la grande question qui préoccupe les évêques missionnaires.

Mais quelque soit le sort que Dieu réserve à ces familles, elles sont très certainement dignes d'exciter notre compassion.

Comme chrétiens, et comme canadiens, nous avons des raisons d'être sensibles à leur misère et à leur abandon. Le mépris avec lequel les étrangers, surtout les protestants, les regardent est une humiliation pour la religion catholique et une insulte pour nous.

Il est vrai qu'on reproche au peuple métis bien des fautes; on l'accuse d'avoir manqué de prévoyance et de ne s'être pas préparé un meilleur avenir quand il avait à lui toutes les ressources du Nord-Ouest, et que par conséquent il est digne du sort qui l'afflige. Messieurs, l'envahissement du Nord-Ouest est venu comme une tempête ou comme un incendie qui ruine une famille en un moment. D ailleurs, n'adoptons pas la morale de la fourmie qui renvoya durement la cigale parce que celle-ci avait chanté au temps chaud.

Nos métis, en effet, dans des jours meilleurs ont chanté et même dansé. Mais les chanteurs et les danseurs sont morts et ce sont les enfants qui souffrent de l'imprévoyance des parents.

La religion peut améliorer leur condition d'existence et les préparer à se mêler avantageusement à la civilisation, mais auparavant ils ont besoin de recueillir leurs forces et de s'outiller pour le "Struggle for life"

C'est l'œuvre qu'a entrepris le Rév. Père Lacombe.

L'ABBE G. DUGAS PTRE.